

## PLAN D'ENSEMBLE DES ENJEUX DE L'ARLB / Plan stratégique triennal 2022-2025

AXES D'INTERVENTION	ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS	CIBLES 22-25
<b>1. MEMBERSHIP</b>	<b>1.1 Représentativité</b>	<b>1.1.1</b> Maintenir le membership	A) Sollicitation des membres et des non-membres B) Rappel annuel C) Blitz de recrutement aux 2 ans (2022-23) D) Accroche-porte aux résidences	Membership ≥ 75% des propriétaires-riverains en première ligne (avec ha sur leur terrain)
		<b>1.1.2</b> Intégrer de nouvelles catégories de membres	A) Sollicitation de commerces locaux comme membres-affaires ou commanditaires (approche personnalisée) B) Prise de contact avec plaisanciers et saisonniers du Camping	Adhésion ≥ 15 commerçants locaux et partenaires-commanditaires
		<b>1.1.3</b> Accueillir les nouveaux arrivants	A) Identification et prise de contact avec les nouveaux arrivants B) Contacts personnels informels C) Pochette d'accueil D) Jumelage avec le voisinage	Tous les nouveaux arrivants
	<b>1.2 Organisation</b>	<b>1.2.1</b> Impliquer des riverains dans les activités de l'Association pour partager certains dossiers et préparer la relève	Adjoindre au CA des membres partenaires et mettre en place des sous-comités thématiques	Comité - installation septique autonome (ISA) Surveillance des EEE : Équipe - Service Contrôle des bernaches Comité social
	<b>1.3 Implication</b>	<b>1.3.1</b> Accroître l'adhésion et l'implication des membres à nos actions	A) Augmentation de la participation à l'AGA B) Planification d'activités informatives et consultatives en plus de l'AGA au besoin	Présence de ≥ 25% membres Réunion virtuelle ou en présentiel 1/
		<b>1.3.2</b> Optimiser nos mécanismes de consultation des membres	C) Consultation des membres sur tout sujet d'intérêt (ex. : faire une cueillette de pistes de solution) D) Validation des préoccupations prioritaires des riverains (dernier sondage 2021)	Sondage éclair sur des enjeux prioritaires (1/année au besoin) Sondage global / 3 ans
	<b>1.4</b>			Mise à jour en continu du site web

	<b>Communication</b>	<b>1.4.1</b> Maintenir des liens avec les membres par le biais de nos différentes plateformes	Information pertinente toute l'année sur les principaux enjeux particulièrement en haute saison	Actualisation hebdomadaire de la page FB Communiqués (4 entre septembre et avril) +1 chaque semaine en été)	8
<b>2. PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>2.1 État de la qualité de l'eau du lac</b>	<b>2.1.1</b> Participer aux recherches : -Réseau de Surveillance Volontaire des lacs (RSVL) -Adopte un lac de l'Université de Montréal  <b>2.1.2</b> Maintenir un plan de suivi de l'évaluation de la qualité de l'eau  <b>2.1.3</b> Explorer la possibilité de procéder à l'évaluation globale de la qualité de l'eau du lac, en collaboration avec la Municipalité et la CAPSA	A) Protocole de prises de tests /saison estivale : Cueillette des échantillons/données nécessaires  B) Ajout d'un instrument de mesure fiable sur le lac pour toute la saison estivale (sonde)  C) Rencontres avec la CAPSA (2 fois / année) et avec la Municipalité (1 fois /année) pour examiner l'état de situation, et au besoin, la pertinence ou la nécessité de faire des évaluations plus complètes  D) Maintien d'un suivi de la qualité de l'eau de nos tributaires	10 tests / saison estivale. Tableau des résultats cumulatifs et comparatifs /15 ans  Demande budgétaire à la Municipalité (2000\$) pour l'été 2023  Rencontre avec la CAPSA pour analyser et interpréter les résultats des tests (1 /année)  Échange annuel d'informations avec les Associations du Lac des Pins et du Lac à la Galette	10 rapports  1/2022  Contact avec leur association
	<b>2.2 Traitement des eaux usées</b>	<b>2.2.1</b> Collaborer avec la Municipalité sur les processus de : -caractérisation des installations septiques autonomes (ISA), -soutien et financement pour la mise aux normes des ISA -suivi annuel concernant la vidange et l'état des système d'épuration des eaux usées - protection des sources d'eau potable (source, puits artésiens, nappe phréatique)  <b>2.2.2</b> Promouvoir les bonnes pratiques et l'utilisation optimale des installations septiques	A) Implication active dans un comité de travail avec la municipalité sur le dossier des ISA  B) Diffusion d'informations sur l'importance de la mise aux normes des installations septiques compte tenu de leur incidence négative sur la qualité de l'eau (lac et sources d'eau potable)  C) Rappel aux membres des usages domestiques à moindre incidence sur les installations septiques	Vice-président : représentant de l'ARLB et du RALSU sur ce comité  Publications sur site web et Facebook : informer les riverains des projets en cours et des possibilités de financement  Publications : 3 ou 4 / année  2 communiqués / saison estivale	Rencontres mensuelles  2  1
	<b>2.3 Plantes aquatiques exotiques</b>	<b>2.3.1</b> S'assurer de la surveillance et du contrôle de contamination éventuelle par des espèces exotiques envahissantes (EEE) avec l'appui de la CAPSA.  <b>2.3.2</b> Communiquer toute information sur les PAEE aux riverains pour les mettre à contribution afin de contrer toute invasion de <b>myriophylle à épi</b> , aux conséquences graves et irréversibles <b>2.3.3</b> Solliciter l'implication des riverains pour limiter l'accès au lac aux seuls	A) Formation et organisation d'une Équipe Sentinelle qui inspecte toutes les sections les plus à risque d'introduction de EEE  B) Diffusion d'un carnet d'identification des plantes aquatiques, envahissantes ou non, pour tenir les riverains à l'affût des situations problématiques ou en voie de le devenir  C) Maintien de l'alerte auprès des riverains propriétaires de descente privée	Contribution de 8 riverains bénévoles formés par la CAPSA  Inspection de ≈75% des surfaces de ≤3 m. profondeur/ été  Révision, impression et distribution du carnet des plantes aquatiques (version papier/plastifié)  Publications ou communiqués	4 nouveaux bénévoles  ≥50%

<p style="text-align: center;"><b>2.</b></p> <p><b>PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC ET DE L'ENVIRONNEMENT</b></p>	<p><b>envahissantes (PAEE)</b></p>	<p>visiteurs qui ont inspecté et nettoyé leur embarcation(en référence aux propriétaires de rampes d'accès privées)</p> <p><b>2.3.4</b> Collaborer à la mise en place des mesures de contrôle d'accès aux lacs de la Municipalité(vignettes, inspection et lavage d'embarcations, rampe d'accès privé) afin de prévenir toute contamination, particulièrement au débarcadère municipal</p>	<p>D) Rapport de l'expérimentation de l'an 1 de la mise en place des mesures du règlement 242</p> <p>E) Implication active dans l'amélioration du processus d'implantation du règlement 242 (an 2)</p> <p>F) Transmission à la Municipalité de l'information nécessaire à la sensibilisation des riverains propriétaires d'une rampe d'accès privée (lettre et adresse courriel)</p>	<p>Dépôt du rapport (ARLB et RALSU) à la municipalité</p> <p>Présidente : représentante de l'ARLB et du RALSU sur le comité multipartite</p> <p>Dépôt d'une proposition de lettre</p>	<p>Hiver 2022</p> <p>Rencontres mensuelles</p> <p>Modèle de lettre 2022</p>
	<p><b>2.4 Protection des berges</b></p>	<p><b>2.4.1</b> Sensibiliser les riverains à l'importance de protéger les berges pour prévenir des dommages irréversibles (imperceptibles à court terme) dans une optique de protection du lac « conjointe et solidaire».</p> <p><b>2.4.2</b> Encourager les riverains à optimiser l'aménagement des bandes riveraines sur leur propriété</p> <p><b>2.4.3</b> Proposer des pistes de solution aux problèmes d'érosion et de transport de sédiments (programme de plantation, semences, captation des eaux de ruissellement, etc)</p> <p><b>2.4.4</b> Réduire l'apport de sédiment transporté par les eaux de ruissellement en provenance des routes sur le pourtour du lac</p>	<p>A) Diffusion d'information pour améliorer les connaissances des riverains en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• protection de la bande riveraine</li> <li>• gestion des eaux de ruissellement</li> </ul> <p>B) Réalisation d'une étude de caractérisation des bandes riveraines avec la CAPSA</p> <p>C) Mise en place d'un plan de revégétalisation des rives en étroite collaboration avec la CAPSA et la Municipalité en maintenant les ressources disponibles) en continu</p> <p>D) Recours aux services de la CAPSA pour offrir des services de soutien-conseil, des recommandations, des plans...</p> <p>E) Discussion avec la municipalité, en collaboration avec la CAPSA, sur les façons efficaces de capter et ralentir des eaux de ruissellement en provenance des routes</p>	<p>Publication de communiqués (4) pendant l'été et publicisation de bons exemples d'aménagement pour encourager toute initiative (modéliser)</p> <p>Mandat accordé à la CAPSA : faire un état de situation et cibler des secteurs du lac où une offre de service d'évaluation et de soutien-conseil serait offerte prioritairement</p> <p>Communication d'informations et offre de soutien-conseil aux propriétaires volontaires</p> <p>Poursuite des efforts de revégétalisation des rives de la Rivière des Pins</p> <p>Avec le Directeur des Travaux Publics de la municipalité, identifier certains sites problématiques aux abords de la route pour y apporter des correctifs.</p>	<p>2</p> <p>4 secteurs prioritaires</p> <p>Ajout ±40 plants</p>
	<p><b>2.5 La faune</b></p>	<p><b>2.5.1</b> Examiner la situation actuelle liée à la protection de la faune aquatique et des oiseaux migrateurs</p>	<p>A) Mise à jour de l'état de situation sur les conditions favorables ou non à la survie et la protection des poissons du lac</p> <p>B) Examiner la possibilité de mettre en place des mesures potentiellement favorables à la protection et au développement de certaines espèces de poisson dans le lac (omble de fontaine,</p>	<p>Faire état de la situation</p> <p>Obtenir un avis du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs</p>	

		<p><b>2.5.2</b> Examiner les impacts de la croissance des bernaches et faire état de la situation en vue d'exercer un certain contrôle sur les populations d'oiseaux migrateurs particulièrement des bernaches du Canada pour atténuer les effets polluants sur les berges du lac (fientes) et les risques pour la santé publique</p>	<p>Touladi)</p> <p>C) Mise sur pied d'un comité chargé d'explorer les possibilités d'intervention sur le contrôle de la population de bernaches du Canada sur le lac</p> <p>D) Sensibilisation des riverains, des campeurs et des visiteurs aux aspects nuisibles des canards et des bernaches qui s'installent et fréquentent les plages et bandes riveraines</p>	<p>Faire état de la situation (nombre, lieu de nidification, etc.)</p> <p>Publications de mises en garde et des pistes d'intervention efficaces et acceptables pour éloigner les oiseaux migrateurs</p> <p>Installation d'affichettes «Ne pas nourrir les canards» sur les rives de la Rivière des Pins à l'intention des campeurs</p>	<p>2 Articles</p> <p>4 affichettes</p>
	<p><b>2.6</b> <b>La forêt</b></p>	<p><b>2.6.1</b> Se tenir informés des projets de coupe forestière, de développement résidentiel et d'utilisation du territoire visant à développer des activités récréotouristiques ou autres</p>	<p>A) Représentation auprès des instances concernées pour souligner nos préoccupations</p> <p>B) Surveillance des projets de développement (ex : en deuxième rangée) qui pourraient être défavorables à la protection de l'environnement</p>	<p>Participation active aux séances de consultation et aux séances régulières du Conseil de ville</p> <p>Implication dans le Comité de développement de Saint-Ubalde</p>	
<p><b>3.</b> <b>PARTAGE DES USAGES AU LAC BLANC</b></p>	<p><b>3.1 Impacts des activités nautiques sur la qualité de l'eau</b></p>	<p><b>3.1.1</b> Promouvoir le <b>privilege</b> de pratiquer des activités nautiques avec des embarcations à moteur sur le lac et la <b>responsabilité</b> de le préserver par des pratiques écoresponsables</p> <p><b>3.1.2</b> Développer une meilleure connaissance des plaisanciers sur les impacts majeurs de l'érosion des berges causée par certaines activités nautiques : Impacts écologiques, sociaux et économiques</p> <p><b>3.1.3</b> Encourager la pratique d'activités nautiques et sportives écoresponsables dans des zones appropriées pour réduire les impacts du mouvement de la vague sur les berges et le brassage des fonds</p>	<p>A) Installation de bouées de renseignement pour orienter la circulation nautique de façon écoresponsable et mieux baliser la pratique de sports nautiques aux secteurs appropriés.</p> <p>B) Publication de documents d'information et de référence pour sensibiliser les propriétaires d'embarcations aux effets néfastes des vagues : (carte bathymétrique en couleur, balise de distance en ciblant les zones critiques)</p> <p>C) Informer les usagers du lac par affichage aux endroits stratégiques autour du lac : débarcadère, bulletin municipal, babillard, camping, etc...</p>	<p>Réinstallation des 10 bouées de renseignements dans les zones critiques et ajout de 10 bouées dans les zones les plus précaires</p> <p>Ajout de bouées d'indication de distance de la berge pour les activités sportives à forte incidence sur le lac (ex. : 300m de la berge pour le wake surf) en 2023</p> <p>Rédition de la carte de navigation écoresponsable avec les points (gps) d'emplacements des bouées et justifications</p> <p>Impression/installation de la carte en grand format</p> <p>Publication d'articles sur les pratiques de navigation écoresponsable sur le lac</p>	<p>+ 5 bouées pour 2022</p> <p>2 articles</p>
	<p><b>3.2 Navigation</b></p>	<p><b>3.2.1</b> En référence au Code d'éthique des plaisanciers du lac Blanc : - encourager des comportements de navigation écoresponsable et la pratique</p>	<p>A) Évaluation de la capacité portante du lac sous l'angle de la sécurité en vue d'orienter les pratiques sécuritaires (tenant compte de l'augmentation du nombre d'embarcations incluant celles appartenant</p>	<p>1) Réalisation de l'évaluation, 2) Rédaction d'un rapport 3) Publication des différents scénarios</p>	<p>1) Évaluation 2) Rapport</p>

	<p><b>sécuritaire et harmonisation des activités nautiques</b></p>	<p>des activités nautiques dans le <b>respect</b> des autres usagers afin d'assurer la <b>sécurité</b> de tous (baigneurs, adeptes d'activités nautiques avec petites embarcations non motorisées et autres embarcations motorisées)</p> <p><b>3.2.2</b> Encourager les adeptes de pratique d'activités nautiques avec embarcations non motorisées et les nageurs/baigneurs à privilégier les zones les plus sécuritaires</p>	<p>aux propriétaires de deuxième rangée)</p> <p>B) Diffusion de capsules sur les pratiques sécuritaires : Rappeler les bonnes manières (civisme et respect)</p> <p>C) Amendement de la carte de navigation écoresponsable pour indiquer plus précisément les zones les plus sécuritaires pour les embarcations non-motorisées et les baigneurs.</p> <p>D) Installation des bouées indicatrices de hauts fonds et de roc pour la sécurité des passagers et conducteurs d'embarcation qui naviguent à vitesse promenade dans les zones peu profondes</p> <p>E) Valorisation des activités nautiques de faible impact (non motorisée)</p> <p>F) Augmentation de la surveillance sur le lac (patrouille nautique) et envisager le partage d'une patrouille nautique avec d'autres municipalités (Lac Sergent et Saint-Raymond)</p> <p>G) Promotion du Code d'éthique des conducteurs d'embarcations auprès de l'ensemble de la clientèle concernée au camping, en accord avec les représentants du Camping</p>	<p>Publication d'articles sur les pratiques sécuritaires sur le lac</p> <p>Réédition de la carte de navigation écoresponsable avec précision sur les zones le plus sécuritaires pour les baigneurs, nageurs et adeptes d'activités nautique non motorisées.</p> <p>Installation de bouées indicatrices d'écueils (ballons rouges)</p> <p>Promotion de l'activité de "Matinée sans vague" réservée pour activités nautiques avec embarcations non motorisées.</p> <p>Organisation de 4 journées de patrouille par saison estivale (Rencontre avec les maires)</p> <p>Relancer la Sûreté du Québec pour avoir au moins 2 visites de la patrouille nautique</p> <p>Rencontre des plaisanciers du Camping</p>	<p>4 bouées</p> <p>3<sup>e</sup> dimanche août 2022</p> <p>4 demi-journées</p> <p>2 demi-journées</p> <p>En mai/juin</p>
	<p><b>3.3. Quiétude des riverains</b></p>	<p><b>3.3.1</b> En référence au Code d'éthique des plaisanciers du lac Blanc, harmoniser les pratiques d'activités nautiques et la quiétude des riverains</p> <p><b>3.3.2</b> Encourager les conducteurs d'embarcations et leurs passagers pratiquant des sports nautiques à forte incidence sur les installations riveraines, mais également sur la quiétude des riverains, à se tenir loin des berges et dans la zone d'eau profonde du lac</p> <p><b>3.3.3</b> Sensibiliser les usagers au fait que la</p>	<p>A) Installation de bouées à distance raisonnable de la rive pour des motifs écologiques mais également pour la quiétude des riverains avec carte bathymétrique à l'appui</p> <p>B) Promotion du Code d'éthique des conducteurs d'embarcations auprès de l'ensemble de la clientèle concernée au camping, en accord avec les représentants du Camping</p> <p>C) Publication de capsules en référence au Code d'éthique</p> <p>D) Rediffusion du code d'éthique</p>	<p>Installation de 15 bouées</p> <p>Rencontre avec les représentants du Camping (une rencontre par année)</p> <p>Rediffusion de capsules d'information extraites du Code d'éthique en rappelant les bonnes manières (civisme et respect)</p> <p>Information diffusée directement aux conducteurs de motomarines</p> <p>Rediffusion de capsules d'information</p>	<p>Ajout de 5 bouées</p> <p>Hiver 2022</p>

		musique forte, les virages brusques, les départs répétés et les vagues (batillage) sont des sources de bruit dérangeantes pour les autres usagers		extraites du Code d'éthique en rappelant les bonnes manières (civisme et respect)	
<b>4.</b> <b>SERVICES AUX RIVERAINS</b>	<b>4.1</b> <b>Le réseauroutier</b>	<b>4.1.2</b> S'assurer du maintien/ l'amélioration du réseau routier municipalisé desservant les résidents	A) Veille active concernant les besoins des riverains et les projets de la municipalité en cours	Participer activement aux séances régulières du Conseil de ville en collégialité avec le RALSU	
	<b>4.2</b> <b>Vidanges, récupération, rebuts</b>	<b>4.2.1</b> S'assurer que l'offre de service de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) contractée par la municipalité corresponde aux besoins des usagers	A) Promotion du bon usage du CTMR par les usagers afin d'atténuer les débordements B) Négociation avec la municipalité pour apporter les ajustements aux besoins accrus des riverains (haute saison) et à la fluctuation en cours d'année	Prévenir la municipalité en cas de débordement Clarifier l'offre de service de la RRGMRP avec le Directeur des Travaux Publics de la municipalité Convenir avec la municipalité d'une offre de service adaptée aux besoins des riverains	Documenter les épisodes de débordement
<b>5.</b> <b>REPRÉSENTATIONS ET PARTENARIATS</b>	<b>5.1</b> <b>CAPSA</b>	Développer et maintenir des liens de communication efficaces auprès de nos partenaires  Agir comme représentant, le cas échéant, auprès des différentes instances : municipalité, MRC, provinciale et fédérale en collégialité avec le RALSU	Associer la CAPSA aux divers projets de l'ARLB (protection des bandes riveraines, surveillance des espèces envahissantes...)	Formation de nouveaux bénévoles de l'Équipe-Sentinelle (PAEE) Offre de service-conseils pour la revégétalisation des bandes riveraines	Juillet 2022
	<b>5.2</b> <b>Municipalité de St-Ubalde</b>		Implication active dans les différents comités avec les représentants de la municipalité	Participer activement aux séances du Conseil de ville avec le RALSU et aux différents comités de travail	
	<b>5.3</b> <b>Camping du Lac Blanc</b>		Maintenir une rencontre annuelle avec le camping (et d'autres rencontres au besoin) pour se tenir au courant des différents développements	Rencontre avec les représentants du Camping (avant l'AGA de préférence)	Hiver 2022
	<b>5.4</b> <b>RALSU</b> (Regroupement des Associations des lacs de St-Ubalde)		Maintenir notre implication active pour faire avancer les dossiers concernant l'ARLB	Se concerter pour prendre certaines positions communes et les défendre auprès des autorités (Mun. Prov. Féd.)	
	<b>5.5</b> <b>Autres associations de riverains en amont du Lac Blanc</b>		Reprendre et/ou maintenir le contact avec les Associations des lacs en amont qui font partie de la Municipalité de Notre-Dame de Montauban	Se tenir informés de la qualité de l'eau de ces lacs qui ont une incidence sur le lac Blanc (Lac des Pins, Lac à la Galette)	